



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°2023/T012 en date du 16 mars 2023

Mme le Maire de la commune de PEYRAT-DE-BELLAC a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant aliénation partielle du chemin rural situé dans le prolongement de l'impasse de la Forge

A cet effet, Madame Sylvie ROUSSERIC a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et consultables en Mairie de Peyrat-de-Bellac, rue de la Colline – 87300 PEYRAT-DE-BELLAC **du lundi 03 avril 2023 au vendredi 21 avril 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture :

– du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

– le samedi matin de 9h00 à 12h00

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit par voie postale à Madame le Commissaire Enquêteur, Mairie de Peyrat-de-Bellac – Rue de la Colline – 87300 PEYRAT-DE-BELLAC.

Madame le commissaire enquêteur accueillera le public pour recevoir ses observations en mairie **le vendredi 21 avril 2023 de 15h30 à 17h30.**

A l'issue de l'enquête publique, les administrés pourront consulter son rapport et ses conclusions à la Mairie de Peyrat-de-Bellac, aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.